



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par visioconférence à Vaudreuil-Dorion le mercredi 8 juillet 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire suppléant de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Pierre Lalonde, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Réjean Fournier, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-sur-le-Lac, André Bélanger.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame Julie Cassab, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil (ordinaire ou extraordinaire), les séances du CA et du conseil de la MRC sont enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

Si les citoyens ont des questions, ils sont invités à les adresser à madame Cassab à jcassab@mrcvs.ca.

Monsieur Bousez souligne la présence de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil et de madame Julie-Andrée Numainville, représentante de madame Marilynne Picard, députée de Soulanges, du Lieutenant Patrick Bertrand, de la Sûreté du Québec, mesdames Jocelyne Poirier et Erika Mersseman, auditrices, madame Manon Charest, directrice générale de l'Office régional d'Habitation de Vaudreuil-Soulanges et de Madame Joanne Brunet, directrice générale de Développement Vaudreuil-Soulanges.

20-07-08-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'ouvrir la séance à 18 h 7.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-07-08-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.



3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Tous les suivis ont été effectués.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2020 : ADOPTION

20-07-08-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 juin 2020 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

4.1 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2019, RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES PAR MADAME JOCELYNE POIRIER

Madame Jocelyne Poirier, auditrice, présente le rapport des états financiers consolidés en date du 31 décembre 2019.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire des transferts, le tout en fonction du dépôt des états financiers en date du 31 décembre 2019 de la firme comptable Goudreau Poirier inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'auditrice de modifier la résolution 20-03-25-05;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Bélanger**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de confirmer que le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le virement de l'excédent de fonctionnement non affecté de 4 514 504 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté et d'affecter le tout selon les politiques de la MRC adoptées dans les années antérieures, les prévisions budgétaires 2020 et les engagements au 31 décembre 2019, et ce, conformément au rapport déposé;

d'autoriser l'utilisation du solde disponible de 128 913 \$ provenant de l'emprunt sur l'écocentre Rigaud pour le paiement des investissements 2019 liés au pôle civique;

d'annuler l'emprunt au fonds de roulement de 800 000 \$ en 2020 et de prendre ledit 800 000 \$ à même le surplus accumulé libre 2019;

de modifier la réaffectation prise au Fonds des politiques en 2020 au montant de 100 000 \$ au lieu de 400 000 \$.

de nommer madame Jocelyne Poirier de la firme Goudreau Poirier inc. en tant que vérificatrice pour l'exercice financier 2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de la cour municipale régionale, de la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges, de Développement Vaudreuil-Soulanges et de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

4.1.1 MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DANIEL MARTEL, MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-CADIEUX

CONSIDÉRANT les efforts de négociation de monsieur Daniel Martel avec les institutions bancaires dans le cadre des ententes de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec celles-ci;



CONSIDÉRANT les sommes d'intérêts générés pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges à hauteur de 225 000 \$ grâce à ces démarches;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : tous les membres du conseil et résolu

d'adresser une motion de félicitations à monsieur Daniel Martel, maire de la ville de L'Île-Cadieux.

Proposition adoptée.

4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, présente aux membres le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, et ce, conformément au Code municipal et il atteste la véracité du rapport financier consolidé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

20-07-08-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'accepter le dépôt du rapport.

Proposition adoptée.

5. MESURES DIRECTIVES ET DÉCISIONS DANS LE CADRE DE LA COVID-19

5.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC : INFORMATION

Le Lieutenant Patrick Bertrand fait un état de situation au niveau de la Sûreté du Québec. Il mentionne que pour la troisième semaine consécutive, les interventions se font en termes de sensibilisation pour le respect des mesures de distanciation, et n'ont plus d'émission de constats. Il mentionne que les appels en lien avec la COVID ont cessé mais constate un retour à la normale pour les appels d'intervention.

Lieutenant Bertrand rappelle la présence de patrouilles à vélo et en bateau et invite les élus à communiquer leurs événements ou besoins d'intervention pour permettre à la Sûreté du Québec de planifier les effectifs nécessaires pendant la période estivale.

5.2 DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) : INFORMATION

Madame Joanne Brunet, directrice générale de DEV fait un état de la situation. Elle rappelle les programmes mis en place pendant la pandémie, ainsi que le financement d'urgence via le ministère de l'Économie et de l'Innovation ainsi que la MRC. Elle mentionne que les services réguliers aux entreprises regagnent en popularité, notamment au niveau des formations en entrepreneuriat.

Elle mentionne que les équipes de DEV travaillent à la mise en place de stratégies de relance économique, conformément au plan de relance présenté à la dernière séance du conseil. Elle mentionne également l'organisation de cinq rallyes automobiles et un à vélo afin de permettre aux citoyens de la région et d'ailleurs de connaître les attraits et faire des achats locaux.

Enfin madame Brunet mentionne que selon les statistiques de l'Association des Courtiers immobiliers du Québec, la région de Vaudreuil-Soulanges a connu la plus forte augmentation de ventes au Québec, soit 44 % du nombre de ventes, comparativement à 16 % pour la Communauté métropolitaine de Montréal, un signe que l'économie de la région est sur la bonne voie.



5.3 OFFICE RÉGIONAL D'HABITATION DE VAUDREUIL-SOULANGES (ORHVS) : INFORMATION

Madame Manon Charest, directrice générale de l'ORHVS fait un état de situation. Elle mentionne que l'organisme traite quelques demandes de logement depuis le 1^{er} juillet, notamment de mères monoparentales. Aucun cas de COVID n'est à signaler dans les immeubles de l'ORH, et l'organisme travaille avec le CISSMO pour la surveillance et la gestion de cas qui seraient déclarés, le cas échéant.

Les travaux de désinfection sont maintenus et l'organisme a procédé à l'ouverture de salles communes climatisées, au grand bonheur des occupants. En période de canicule, l'organisme continue de faire des appels aux aînés afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques pour rester en sécurité et en santé. Les travaux d'entretien normaux ont repris, de même que la rénovation de logements.

5.4 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE (CMR) : INFORMATION

Madame Julie Cassab, greffière, fait un état de situation des opérations de la cour municipale régionale (CMR). Elle mentionne que le huis clos est officiellement levé dans les salles de cour et que la CMR maintient les mesures d'hygiène et de distanciation mises en place dans le cadre de ses opérations. Par ailleurs, la CMR a recommencé à accueillir en personne les citoyens qui souhaitent payer leurs constats, toujours dans le respect des mesures mises en place.

Au niveau du greffe, madame Cassab procède au dépôt des documents transmis par la Fédération québécoise des municipalités concernant l'arrêté ministériel relatif aux assemblées des conseils municipaux, des processus de consultation et l'ouverture des soumissions.

5.4.1 PAIEMENT EN LIGNE DE CONSTATS VIA CONSTATS EXPRESS : RÉACTIVATION DES FRAIS

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-25-04;

CONSIDÉRANT les mesures d'hygiène et de distanciation mises en place au pôle civique;

CONSIDÉRANT que la cour municipale régionale accepte à nouveau le paiement en personne des constats d'infraction;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-06-A IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de réactiver les frais applicables au paiement de constats d'infraction en ligne via Constats Express.

Proposition adoptée.

5.5 MRC - CONTINUITÉ DES SERVICES

5.5.1 RESSOURCES HUMAINES

5.5.1.1 PLAN DE CONTINUITÉ DES SERVICES ET PORTRAIT TÉLÉTRAVAIL COVID-19 : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt des documents.



5.5.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que 17 organismes ont été accompagnés pour accéder aux fonds d'urgence disponibles. Monsieur Bellemare mentionne que la MRC de Vaudreuil-Soulanges pourra agir à titre de fiduciaire pour certains organismes afin de leur permettre d'accéder aux fonds. Un bilan des sommes distribuées sera présenté à la prochaine séance du conseil.

5.5.2.1 LETTRE DE REMERCIEMENT - MAISON DE LA FAMILLE : DÉPÔT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document.

5.5.3 INFO TERRITOIRE

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que le service reçoit toujours de nombreuses demandes des municipalités. Il mentionne que 84 dossiers sont actuellement en cours de traitement et que l'équipe donne plusieurs formations aux municipalités.

5.5.4 BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURES

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que le dossier principal demeure la relocalisation du Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges.

5.5.5 COURS D'EAU

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, mentionne que 135 dossiers sont actuellement ouverts, en baisse de 3 par rapport au dernier conseil.

5.5.6 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains fait un état de situation et mentionne les dossiers en cours, dont l'émission des avis de conformité et le suivi aux municipalités, de même que la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Monsieur Malo mentionne la création d'un nouveau comité sur l'aménagement du territoire par la Communauté métropolitaine de Montréal dans un contexte de pandémie.

5.5.7 SÉCURITÉ

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne les dossiers en cours, notamment l'amélioration continue du nouveau service 9-1-1, ainsi que la révision du schéma de couverture de risque en sécurité incendie.

5.5.8 ENVIRONNEMENT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne que tous les services sont opérationnels. Il mentionne que le Réseau des écocentres est toujours aussi populaire, avec un achalandage de plus de 9 000 visites en juin. Il mentionne également que l'évaluation en ligne de ce service par les citoyens, malgré le fort achalandage, est excellente.

5.5.9 COMMUNICATION

Aucun sujet traité.



5.5.10 ADMINISTRATION ET GESTION BUDGÉTAIRE: INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, mentionne que le comité administratif va travailler sur la mise à jour financière du budget 2020, ainsi que sur les prévisions des budgets 2021-2022-2023.

6. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

6.1 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 19 JUIN 2020 : ADOPTION

20-07-08-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table des ressources humaines du 19 juin 2020.

Proposition adoptée.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

7.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

20-07-08-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Lalonde** et résolu

d'adopter la liste MRC 20-07-08.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 20-07-08, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

7.2 GREFFE ET LÉGISLATION

7.2.1 LETTRE DE REMERCIEMENT DU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA SUBVENTION ANNUELLE 2020 : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document.

7.2.2 RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC SUR LA GESTION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, greffière, procède au dépôt du document.

7.2.3 RÉOLUTIONS SUITE À L'ASSEMBLÉE DES MRC DU QUÉBEC DU 22 JUIN 2020 ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



7.3 BÂTIMENTS

7.3.1 APPEL D'OFFRES PUBLIC - IMPARTITION ET HÉBERGEMENT DES SYSTÈMES ET SERVICES DE TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le contrat avec CGI inc. pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services de TI est arrivé à échéance le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC d'obtenir les services d'une firme pour prendre en charge l'environnement des technologies de l'information actuel, effectuer l'hébergement, l'exploitation et le soutien des équipements, logiciels et applications de la MRC et pour réaliser un ensemble de projets de transformation;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 935 du Code municipal;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-09-18-06 autorisant l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres public pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services de TI;

CONSIDÉRANT QU'aucune soumission n'a été retenue lors de l'ouverture des soumissions le 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de retravailler le devis technique d'appel d'offres afin de bien répondre aux besoins de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à retourner en appel d'offres public pour l'impartition et l'hébergement des systèmes et services de technologies de l'information (TI).

Proposition adoptée.

7.3.2 ACHAT DE L'IMMEUBLE SIS AU 12, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE À SAINT-POLYCARPE, NUMÉRO DE LOT 3765036 : SUIVI

Monsieur Guy Pilon, maire de Vaudreuil-Dorion, demande le vote.

CONSIDÉRANT le retrait de la promesse d'achat du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT les négociations qui sont toujours en cours avec le vendeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des bâtiments de déposer une offre au montant déterminé.

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-10 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et tous les membres du conseil et résolu

de déposer une nouvelle offre pour l'achat du bâtiment au montant déterminé par le comité des bâtiments;

de s'engager à respecter le budget maximal déposé par le comité des bâtiments.

Proposition adoptée.



7.3.3 LETTRE DU MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ AU 420 SAINT-CHARLES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

8. COMMUNICATION

8.1 PLUME D'EXCELLENCE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ACMQ) : INFORMATION

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu annonce la victoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de la Plume d'Excellence de l'Association des communicateurs municipaux du Québec dans la catégorie imprimés / éditions pour ses Réalisations 2018. Il mentionne que le Jury a souligné dans sa décision la qualité exceptionnelle d'exécution du document. Monsieur Richard rappelle qu'il s'agit de la première édition du document entièrement réalisé à l'interne par le service des communications en mode projet, avec comme élu au dossier monsieur Patrick Bousez, préfet, comme pilote monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général et comme maître d'oeuvre, madame Julie Cassab, alors conseillère en communications, responsable des relations publiques. Il rappelle qu'il s'agit du projet avec le plus grand nombre de collaborateurs internes, tant au niveau des employés de la MRC, de la cour municipale régionale, de la Société de gestion des matières résiduelles, de l'Office régional d'Habitation, de Développement Vaudreuil-Soulanges que du Conseil des arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges.

POUR CE MOTIF,

20-07-08-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Patrick Bousez**
APPUYÉ PAR : tous les membres du conseil et résolu

d'adresser une motion de félicitations à toute l'équipe des communications ainsi qu'aux collaborateurs du projet.

Proposition adoptée.

9. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

10. SÉCURITÉ

10.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1.1 RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, présidente du comité de sécurité publique, présente le Rapport annuel du comité et procède à son dépôt.

10.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

10.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

11. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.



12. ENVIRONNEMENT

12.1 COURS D'EAU

12.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

12.2.1 AFFAIRE DE L'ARRANGEMENT SOUS LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES (LACC) DE REBUTS SOLIDES CANADIENS INC. ET AL : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne que la MRC est toujours en attente de connaître l'identité de l'entreprise qui poursuivra le contrat de collecte et transport des matières recyclables.

12.2.2 ANNONCES GOUVERNEMENTALES : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document et mentionne que la MRC attend de connaître les détails du nouveau programme pour y appliquer dans le cadre de l'implantation de la plateforme régionale de compostage.

12.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

12.4 ÉCOCENTRES

12.4.1 PROJET DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE À L'ÎLE PERROT : OCTROI DE MANDAT À LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LA MISE EN PLACE DE L'ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT les résolutions des quatre municipalités de l'île Perrot demandant de relocaliser l'Écocentre de l'île pour les besoins actuels et futurs des citoyens de l'île;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mieux répartir l'achalandage du réseau des écocentres;

CONSIDÉRANT la rencontre des quatre maires concernés et du président de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges du 30 juin 2020;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

de mandater la Société de gestion des matières résiduelles Vaudreuil-Soulanges afin de procéder à la mise en place d'un nouvel écocentre à l'île Perrot.

Proposition adoptée.

13. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

13.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.



13.2 SCHEMA D'AMENAGEMENT REVISÉ

13.2.1 RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 229-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE NUMÉRO 229 - MONT RIGAUD : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 229 est en vigueur depuis le 19 septembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'introduire une nouvelle exclusion partielle de l'application du règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la MRC par l'article 64 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) pour le contenu de ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par monsieur **Hans Gruenwald Jr** le 17 juin 2020, que copie du présent règlement a été remis à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours ouvrables avant son adoption, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et demandent dispense de sa lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal*;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**
APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que le Règlement numéro 229-3 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 229 - Mont Rigaud **soit adopté** et qu'il **soit statué** par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 2.2 « Exclusions partielles » du Règlement numéro 229 est modifié par :

1. L'insertion des mots « , ainsi que la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635, » après les mots « et 5 029 967 »;
2. L'ajout du sous-paragraphe c qui se lit comme suit :

« c. pour la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635, le nombre bâtiment principal pouvant être construit sur cette propriété est limité à un (1). »

ARTICLE 2

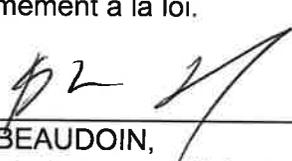
L'Annexe 3 est modifiée par l'ajout, au paragraphe 11, de la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635 et ses valeurs écologiques, le tout tel qu'il apparaît à l'Annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



PATRICK BOUSEZ,
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adopté à la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 8 juillet 2020.

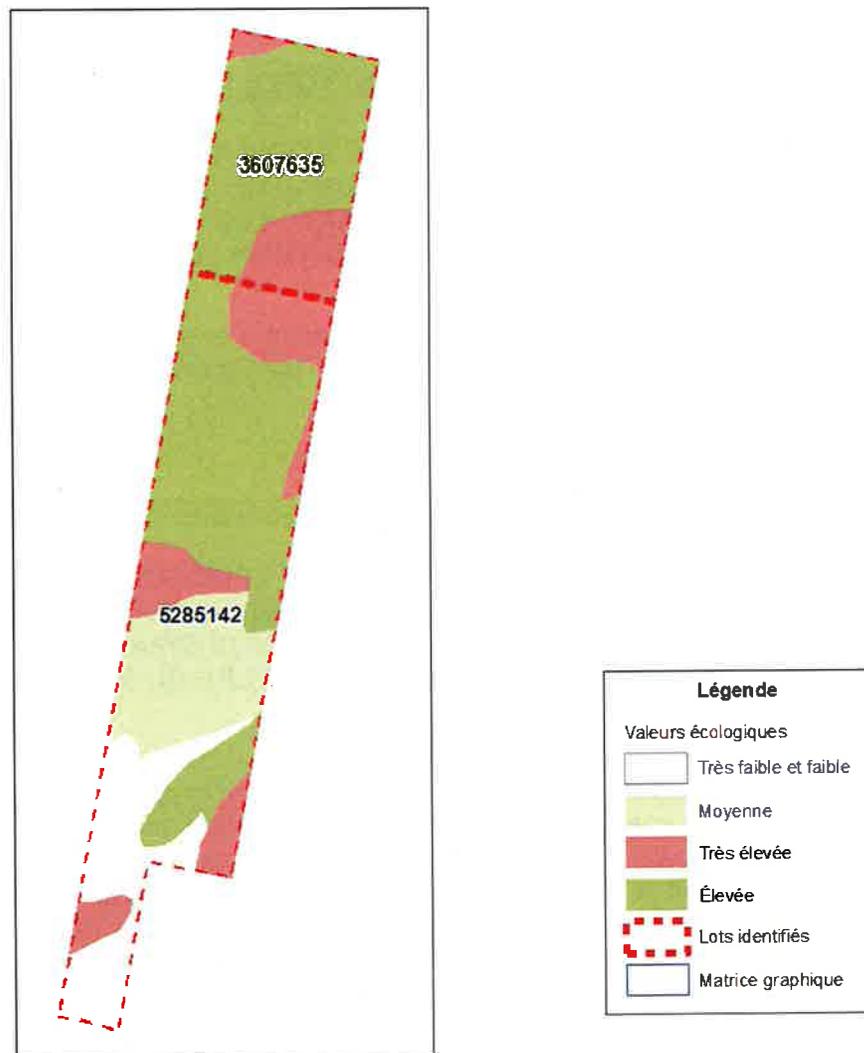
Entré en vigueur le _____.

ANNEXE A du Règlement numéro 229-3

ANNEXE 3

Lots visés par l'article 2.2, al.1 (1) : lots exclus de l'application de l'article 3.4.2

11. Limites de la propriété formée des lots 5 285 142 et 3 607 635 et ses valeurs écologiques :



Proposition adoptée.

14. DÉVELOPPEMENT

14.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.1.1 DEMANDE DE CONSTITUTION DU PARC DU CANAL DE SOULANGES – RÉCEPTION DES LETTRES PATENTES : INFORMATION

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains mentionne que la constitution du Parc du canal de Soulanges est réalisée. Les élus, membres de la table du canal, demandent d'avoir accès aux lettres patentes, qui seront déposées à la prochaine table du canal de Soulanges.

14.1.2 REPRÉSENTATIVITÉ POLITIQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME MONTÉRÉGIE : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.



14.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

15. HABITATION

Aucun sujet traité.

16. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

16.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-85 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL NUMÉRO 2019-78 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document et mentionne l'entrée en vigueur du règlement, tel que prévu par la loi.

17. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

17.1 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – NOUVELLE POSITION CONCERNANT L'APPUI REQUIS AUX DEMANDES D'EXCLUSION DÉPOSÉES PAR UNE MUNICIPALITÉ LOCALE - RÉSOLUTIONS DES MRC DE ROUVILLE ET DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU ET DE LA TÉPECS : APPUI

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la municipalité régionale de comté ou de la communauté, en transmettant sa demande directement à la commission et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la commission;

CONSIDÉRANT que dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) mentionnait qu'elle avait adopté une « nouvelle position » en égard au deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

CONSIDÉRANT que cette « nouvelle position » de la CPTAQ, soi-disant pour clarifier l'interprétation de l'article 65 de la LPTAA et assurer un traitement uniforme des demandes d'exclusion, est à l'effet qu'une demande d'exclusion doit être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une communauté métropolitaine (CMM ou CMQ) devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la MRC;

CONSIDÉRANT que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a également informé la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qu'elle n'accepterait plus de demandes d'exclusion provenant d'une municipalité locale sans qu'elle ne soit appuyée par la CMM alors que jusqu'ici, l'appui de la municipalité régionale de comté était suffisant;

CONSIDÉRANT qu'une telle interprétation outrepasserait les pouvoirs et le mandat de la CPTAQ, en plus de restreindre indûment la compétence des MRC en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);

POUR CES MOTIFS,



20-07-08-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault**
APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de dénoncer l'interprétation que fait la Commission de protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) du deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA et **de réitérer** la compétence en matière d'aménagement du territoire des MRC situées en tout ou en partie dans la CMM;

de demander que la CPTAQ sursoie à l'application de sa nouvelle position face à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

de demander que la CPTAQ continue de traiter les demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur MRC;

de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au ministre responsable de la région de la Montérégie, monsieur Christian Dubé, à la ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, madame Chantal Rouleau, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur Stéphane Labrie, ainsi qu'à la Présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

de transmettre copie pour appui aux municipalités régionales de comté de la Couronne Sud.

Proposition adoptée.

18. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Monsieur Yvan Cardinal, maire de la ville de Pincoût, mentionne la tenue de la première assemblée générale annuelle de la Table de concertation régionale de la Montérégie, présidée par monsieur Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Celle-ci s'est tenue en mode virtuel vu le contexte de pandémie.

19. CULTURE

19.1 CONTAMINATION CULTURELLE : INFORMATION

Monsieur Jean-Yves Poirier, président du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges (CACVS) mentionne le début de l'exposition Contamination culturelle, à Saint-Polycarpe. Il s'agit d'une exposition itinérante visant à mettre de la couleur dans cette période de pandémie, et qui se déplacera chaque mois dans une nouvelle municipalité de la région, soit Les Coteaux, Sainte-Marthe, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et Saint-Lazare, et ce, jusqu'à l'hiver. Plusieurs municipalités ont manifesté de l'intérêt à accueillir cette exposition en 2021. Monsieur Poirier remercie et félicite les artistes impliqués ainsi que l'administration du CACVS.

Monsieur Poirier mentionne que le CACVS analyse différents scénarios afin de poursuivre le projet Terre-Maires 2, interrompu par la pandémie.

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 PROJET D'ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE SOULANGES : DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, mentionne que suite à une rencontre avec le comité de la piste cyclable et le président de la piste cyclable Soulanges, monsieur Martin Juneau, un projet sera soumis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges en collaboration avec les ingénieurs de la Fédération québécoise des municipalités.



CONSIDÉRANT le projet d'asphaltage de la piste cyclable Soulanges du Comité de la piste cyclable Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande du Comité de la piste cyclable Soulanges pour le financement de ce projet par la MRC;

CONSIDÉRANT que les sommes avaient été budgétées par la MRC;

CONSIDÉRANT que les sommes sont disponibles au fonds général de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

20-07-08-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

d'octroyer le montant de 18 000 \$ au Comité de la piste cyclable Soulanges pris à même le fonds général de la MRC.

Proposition adoptée.

21. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de Saint-Polycarpe, annonce la création d'une corporation sans but lucratif qui aura pour mandat d'assurer la gestion administrative et opérationnelle de l'aréna de Saint-Polycarpe.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question citoyenne puisque la séance du conseil est par vidéoconférence.

23. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

20-07-08-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche**
APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

que la séance soit levée à 19 h 33.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier